

PERMANENCE ET MUTATION DE LA FONCTION PREFECTORALE

Josiane SEGUELA, responsable Service éducatif
août 2011

- ♦ **Niveau scolaire choisi :** collège
- ♦ **Programme concerné :** histoire quatrième
- ♦ **Thème choisi :** la fonction préfectorale

♦Problématique :

« En quoi l'exemple toulousain illustre-t-il différents aspects de la fonction préfectorale ? »

♦Intérêt pédagogique

Ce nouveau dossier de la série du service éducatif des Archives municipales de Toulouse s'intéresse à un des aspects de la mise en place des structures d'un état moderne centralisé sous Bonaparte.

Il permet d'appréhender les innovations de la politique de Bonaparte dans la réorganisation de l'administration et de comprendre que les fondements de notre société s'appuient encore sur des morceaux de ces « masses de granit » jetées sur le sol par Napoléon. Certaines de ces masses, notamment la fonction préfectorale n'échappent pas à l'érosion du temps.

♦Dispositif

Un jeu de cinq fiches pédagogiques à utiliser séparément décline les thématiques suivantes :

Fiche 1 :	l'origine du corps préfectoral	p. .4
Fiche 2 :	le préfet : évolution de la législation, de 1852 à 1982.....	p. .8
Fiche 3 :	le préfet : une fonction de prestige	p. 13
Fiche 4 :	préfet/commissaire de la République : alternance des régimes et variabilité dans les appellations.....	p. 21
Fiche 5 :	le préfet, représentant de l'Etat : exemples de missions.....	p. 23

Sommaire de la présentation

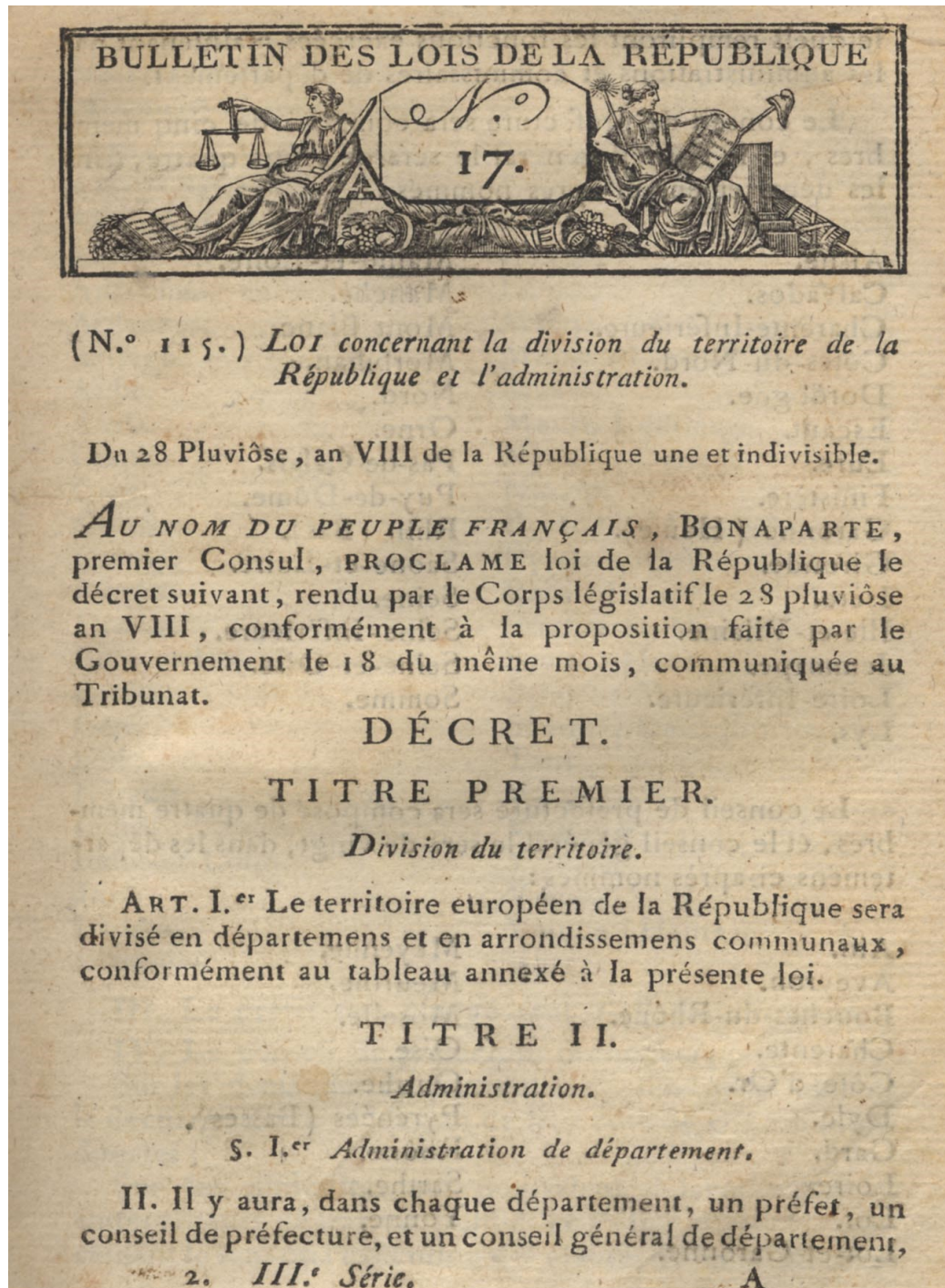
- ♦ **Rappel historique : la préfecture de Toulouse**
- ♦ **Activités – élèves..... p. 4**
- ♦ **Correction des activités – élèves p. 39**

FICHE 1- L'ORIGINE DU CORPS PREFECTORAL

Quel est le texte fondateur de la fonction préfectorale ?

Par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800) Bonaparte donne naissance à la fonction préfectorale. Deux cents ans après, celle-ci régit toujours notre organisation administrative.

Document 1-A



Loi du 28 pluviôse an VIII
17 février 1800
Bulletin des lois
A.M.T., PO 2

Complète le tableau ci-dessous à l'aide du **document 1-A**

De quel type de document s'agit-il ?	
D' où est-il extrait ?	
Comment s' organise le texte ?	
Comment s'appelle le régime politique d'alors ?	
Quelle loi marque la naissance du corps préfectoral ? Quel est son contenu ?	
Qui dans la France d' Ancien Régime occupait une fonction comparable ?	
Quel homme politique a créé cette fonction ? Sur quel territoire s'exerce-t-elle ?	
D'après tes connaissances, dans quel but ces nouvelles dispositions sont-elles prises?	

Quel document officiel signe la naissance du corps préfectoral à Toulouse ?

C'est dans un esprit de centralisation, afin d'avoir un contrôle direct sur les départements, que Napoléon réorganise l'administration locale.

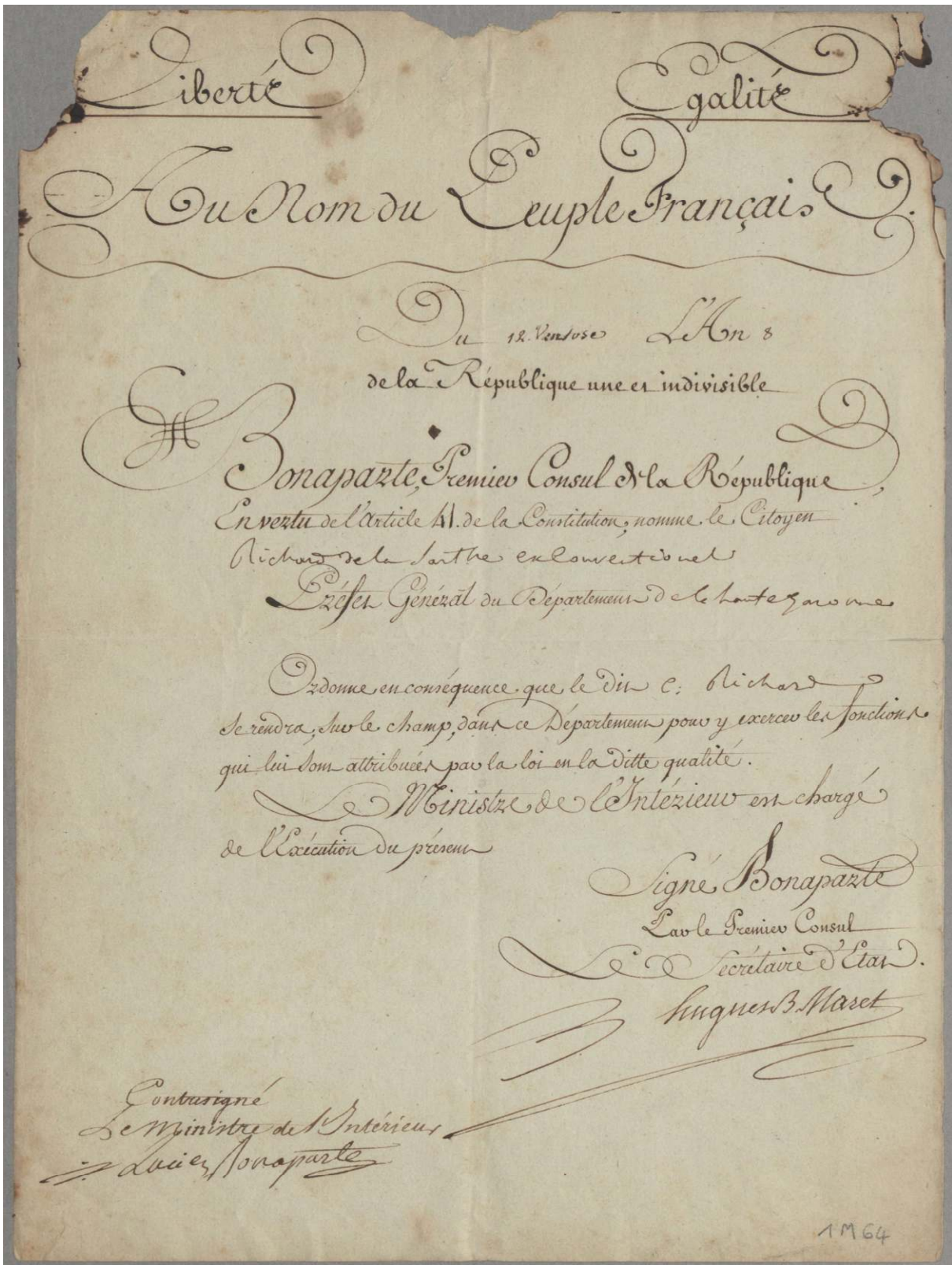
Aussi, à la fin du mois de février 1800, Lucien Bonaparte, frère de Napoléon et ministre de l'Intérieur, et Beugnot, secrétaire général du ministère, opèrent une sélection parmi les candidats aux fonctions préfectorales.

Pour la Haute-Garonne, le Premier consul porte son choix sur un ex-conventionnel qui a fait partie des députés ayant voté la mort de Louis XVI en 1793.

D'après le **document 1-B** (ci-après), complète le tableau ci-dessous.

Quelle est la nature de ce document ?	
Quelle est sa date d'écriture	
Qui est l' auteur ? Quelle est sa fonction ? Quelle fonction exerce l'auteur à ce moment là ?	
Quel est son contenu ?	
Quels éléments nous montrent qu'il s'agit d'un document officiel ?	
Quel est son contexte d'écriture (Document 1-A)	

Document 1-B



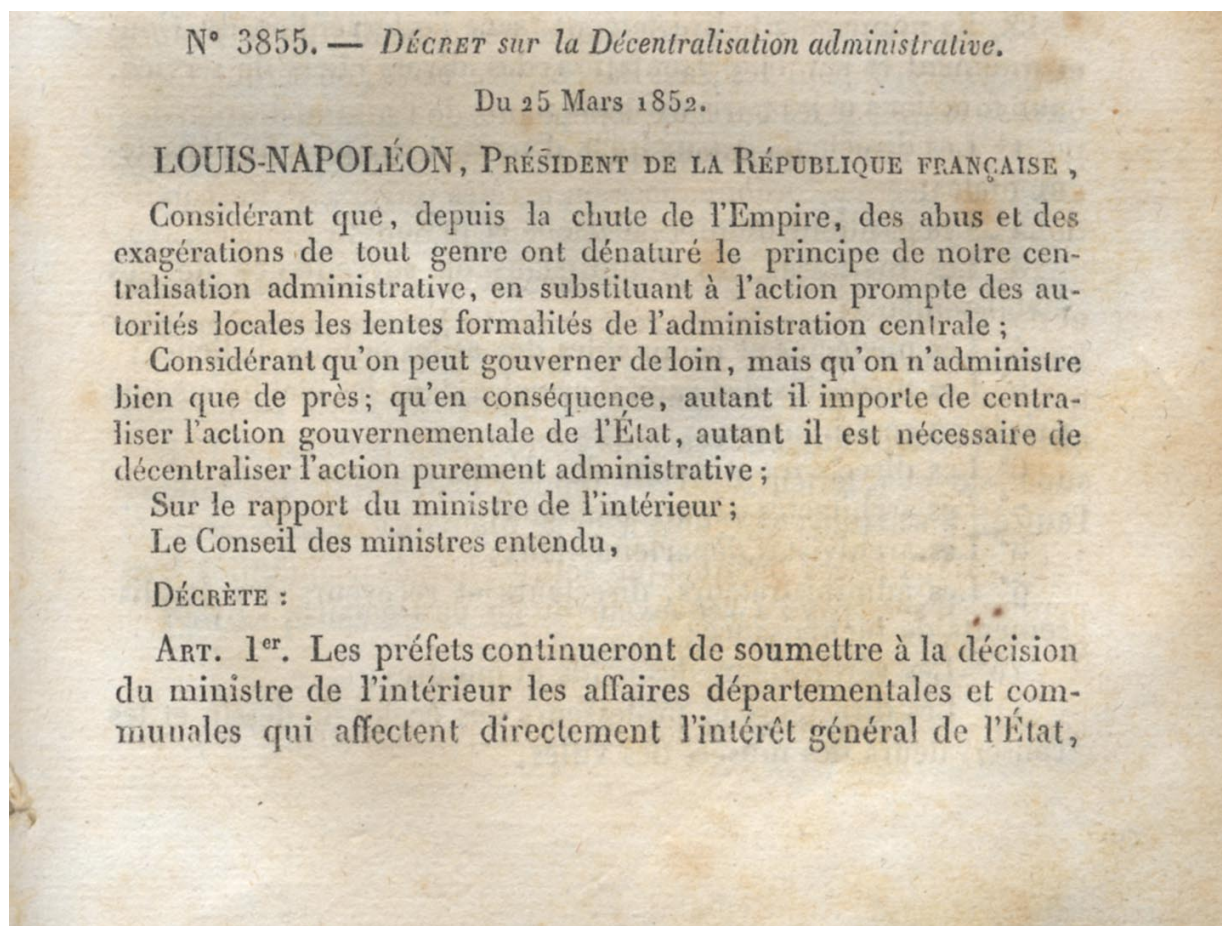
Décret de nomination du premier préfet de la Haute-Garonne
18 ventôse an VIII - 9 mars 1800
A.D.H-G, 1 M 64

FICHE 2- LE PREFET : L'EVOLUTION DE LA LEGISLATION DE 1852 à 1982

Quels sont les textes clés de l'évolution de la législation ?

Depuis sa création, le corps préfectoral ne subit pas de modification particulière jusqu'au début du Second Empire où **Napoléon III**, par le décret du **25 mars 1852**, entend promouvoir la décentralisation administrative selon le principe « On n'administre bien que de près » qui accroît les pouvoirs du préfet. Ce texte peut être considéré comme une véritable charte de l'administration préfectorale.

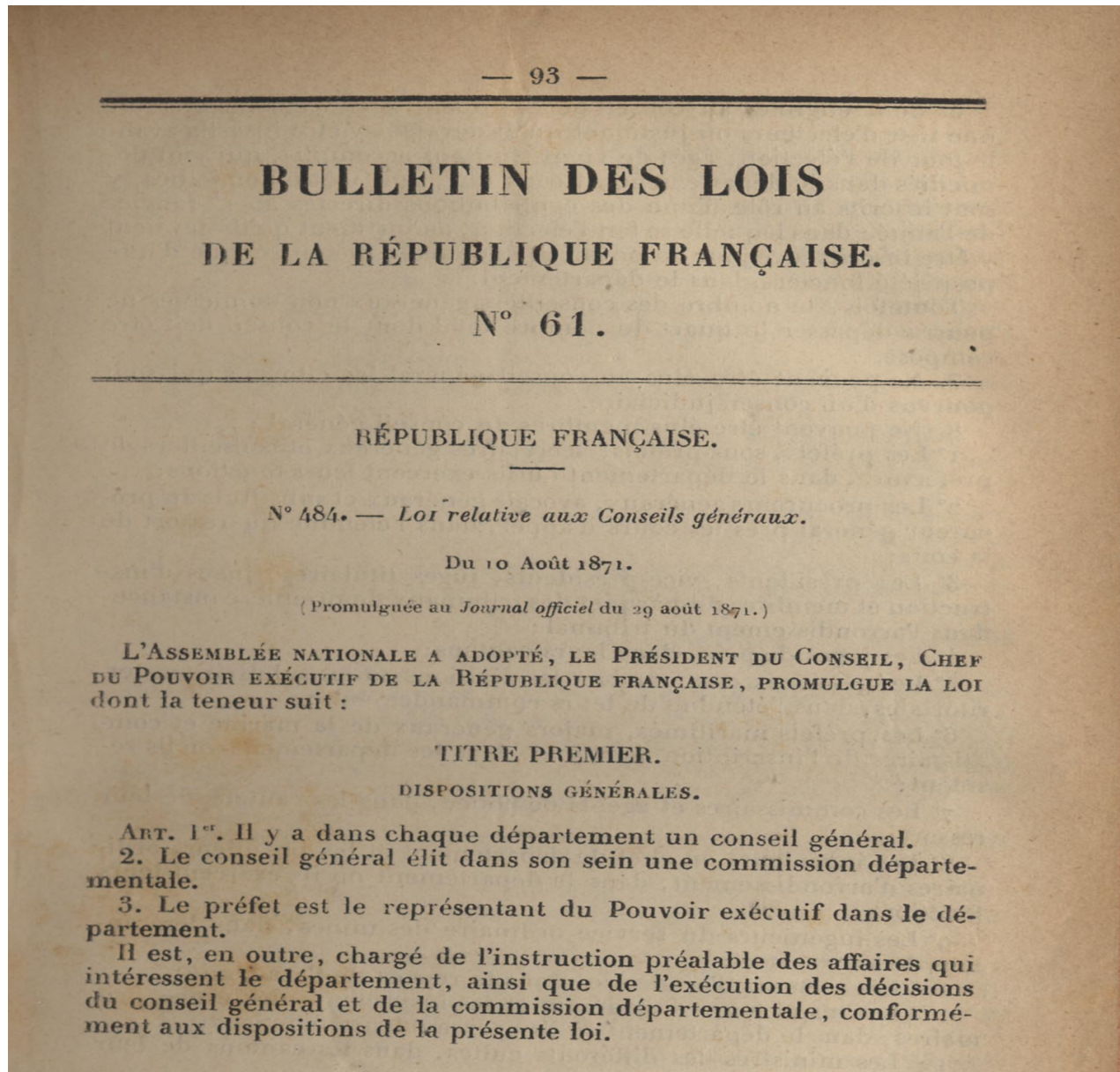
Document 2-A



Décret du 25 mars 1852
Bulletin des lois
A.M.T., PO 2

La loi du 10 août 1871, qui donne au département crée en 1790 le statut de **collectivité territoriale**¹ renforce aussi les pouvoirs du préfet.

Document 2-B



Loi du 10 août 1871
Bulletin des lois
A.M.T., PO 2

Vocabulaire

1- Collectivité territoriale : structure administrative distincte de l'administration de l'Etat, qui doit prendre en charge les intérêts de la population d'un territoire précis.

Par **la loi du 19 avril 1941**, Vichy met en place, à titre provisoire, un échelon intermédiaire entre le gouvernement et les départements, avec la création de **préfets régionaux**.

Assistés de **deux intendants**, ils sont chargés de coordonner l'action du gouvernement à l'échelle de plusieurs départements dans deux domaines essentiels, la **police** et les **affaires économiques**.

Maintenue dans un premier temps jusqu'à la Libération en 1944, cette réforme est **supprimée** en **1946** et l'on revient à l'ancien système. Par ailleurs, l'article X de la Constitution de 1946 **diminue** les pouvoirs du préfet par un transfert au **Conseil Général** d'une partie des attributions préfectorales. Mais la **Constitution de 1958** ne reprendra pas les dispositions de cet article X. Au contraire, l'avènement de la **Ve République** correspond à une période de **renouveau de la fonction préfectorale**. Les pouvoirs du préfet sont en fait développés par la réforme régionale et le renforcement des administrations de l'État au niveau local.

Les décrets du 14 mars 1964 instaurent d'une part la déconcentration administrative en remettant au préfet l'autorité sur l'ensemble des services territoriaux des ministères. Ils confèrent également au chef-lieu des circonscriptions d'action régionale créées en 1960 la fonction nouvelle de **préfet de région**.

Document 2-C

Décret n° 64-250 du 14 mars 1964 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'Etat dans les départements et à la déconcentration administrative.

Le Président de la République,

Décète:

Art. 1er. -

Le préfet, dépositaire dans le département de l'autorité de l'Etat, veille à l'exécution des lois, des règlements et des décisions gouvernementales. Il est le délégué du Gouvernement et le représentant direct de chacun des ministres.

Décret du 14 mars 1964

Bulletin des lois

Legifrance.gouv.fr

Secrétariat Général du Gouvernement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000862744&fastPos=1&fastReqId=1920602293&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Consulté le 29 août 2011

Enfin, **la loi du 2 mars 1982**, en instaurant la décentralisation, marque une nouvelle ère pour l'autorité préfectorale puisque les fonctions exécutives départementales et régionales sont assumées désormais par les présidents des Conseils général et régional. La tutelle administrative et financière sur les communes est également supprimée.

Par le **décret du 10 mai 1982**, le préfet devient le représentant unique de l'État dans le Département, et l'ensemble des services et administrations sont directement placés sous son autorité.

Document 2-D

Décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements.

Le Président de la République,

Décète:

CHAPITRE Ier

Des pouvoirs du commissaire de la République.

Art. 1er. - Le représentant de l'Etat dans le département porte le titre de commissaire de la République. Il est dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le département. Délégué du Gouvernement, il est le représentant direct du Premier ministre et de chacun des ministres. Il dirige sous leur autorité les services des administrations civiles de l'Etat, dans les conditions définies par le présent décret.

Décret du 10 mai 1982

Bulletin des lois

Legifrance.gouv.fr

Secrétariat Général du Gouvernement

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000879744&fastPos=1&fastReqId=721263483&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

Consulté le 29 août 2011

En t'appuyant sur les **documents 2-A, 2-B, 2-C, 2-D** et le **texte de présentation**, complète le tableau ci-dessous.

Textes clés	Nouvelles dispositions
Document 2-A, Texte de présentation : décret du 25 mars 1852	
Document 2-B, Texte de présentation : Loi du 10 août 1871	
Texte de présentation : Loi du 19 avril 1941	
Document 2-C, Texte de présentation : décret du 14 mars 1964	
Texte de présentation : Loi du 2 mars 1982 Document 2-D Décret du 10 mai 1892	

FICHE 3 LE PREFET : UNE FONCTION DE PRESTIGE

En quoi le faste de la fonction rehausse-t-il l'autorité du préfet ?

En Haute-Garonne, afin d'augmenter le lustre du personnage, le préfet s'installe dans l'ancien **palais archiépiscopal**, place Saint-Étienne à Toulouse.

⇒ La résidence



Document 3-A

Entrée de la préfecture, place Saint-Etienne
Photographie
J-F Peiré
DRAC Midi-Pyrénées



Document 3-B

Cour intérieure de la préfecture
Photographie
J-F Peiré
DRAC Midi-Pyrénées

Document 3-A

Comment s'appelle l'**édifice** où exerce le préfet ?

.....

Texte de présentation

Quelle **fonction** occupait ce bâtiment **avant** la **Révolution** ?

.....

D'après tes connaissances, quel **sort** ce bâtiment a-t-il subi **après** la **Révolution** ?

.....

⇒ Les réceptions et les manifestations

Comme représentant unique de l'Etat, le préfet est tenu de recevoir le **Chef de l'Etat** et les **ministres**, ou toute **personnalité de marque** de passage dans son département ou venue inaugurer un quelconque événement. Il doit à la fois **organiser** la visite mais aussi prévoir les **frais** qu'elle occasionne.

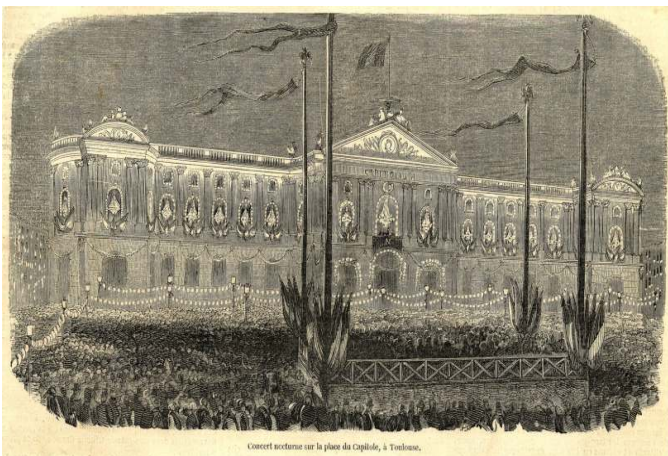


Document 3-C

Jeux nautiques sur la Garonne à Toulouse, en présence de l'empereur Napoléon 1^{er}
1808
Joseph Roques
Huile sur toile
M.A., Inv. RO 245

Document 3-D

Une salle de réception de la préfecture de la Haute- Garonne
Photographie J-F. Peiré
DRAC Midi-Pyrénées



Document 3-E

Concert nocturne sur la place du Capitole donné à l'occasion du voyage du Prince Président à Toulouse, le 5 octobre 1852
A.M.T, 45 Fi 115

Document 3-F



Souvenir du voyage à Toulouse du président de la République
M. R. Poincaré, le 17-18 septembre 1913
A.M.T., 9 Fi 4245

Document 3-G



Visite à Toulouse du président de la République M. Valéry
Giscard d'Estaing, le 16 novembre 1979
M. Pierre Baudis, maire de Toulouse, Mme Dumas, Mme Valéry
Giscard d'Estaing, M. Jacques Corbon, préfet de la région, Midi
Pyrénées
A.M.T., 9 Fi 1132

Observe les **documents 3-F** et **3-G** .Comment s'exprime la **fonction représentative** du préfet ?

.....

D'après les **documents 3-C** et **3-E**, donne deux exemples montrant la qualité de l'accueil réservée aux personnalités.

.....

Observe le **document 3-D**. De quelle **partie** de la préfecture s'agit-il ? Relève des détails montrant le **luxe** de la décoration.

.....

.....

.....

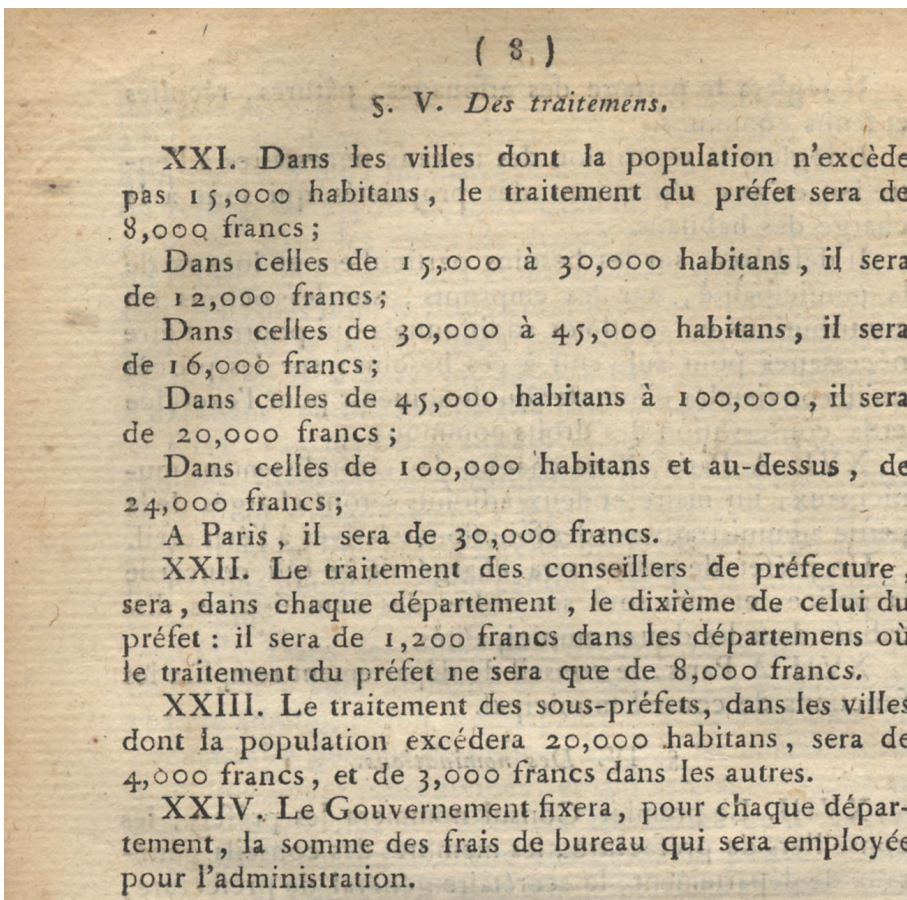
.....

⇒ Le traitement

Le préfet dispose d'un traitement confortable comparé à celui d'un bon **ouvrier** parisien qui gagne **trois francs par jour**, un journalier en Haute-Garonne la moitié.

Les premiers traitements des préfets de l'Empire varient selon la **classe** à laquelle appartient son département mais aussi en fonction de l'**anoblissement** qui procure également une dotation. A ces rémunérations très substantielles, il faut ajouter les "fonds d'abonnement" destinés à payer le chauffage et les frais de service (fournitures). Le département aussi, accorde des indemnités qui peuvent s'élever jusqu'à vingt pour cent du traitement.

Lors de sa première installation, le préfet doit disposer d'une trésorerie importante pour financer l'uniforme (la confection de l'habit coûte environ 135 francs et les ornements 675 francs), les chevaux, l'argenterie... mais aussi disposer d'une fortune personnelle pour s'inscrire dans une **vie mondaine** en organisant des dîners, réceptions, et le fameux bal de la préfecture.



Document 3-H

Des traitemens
 28 pluviôse, an VIII
 Bulletin des Lois
 A.M.T., PO 2

D'après le **texte de présentation**, en fonction de quels éléments le traitement du préfet est-il établi ?

.....

Document 3-H

Sachant qu'en l'an VII, la population de la Haute-Garonne s'élevait à **404 936** habitans, dans quelle **moyenne** se situe le traitement du préfet ?

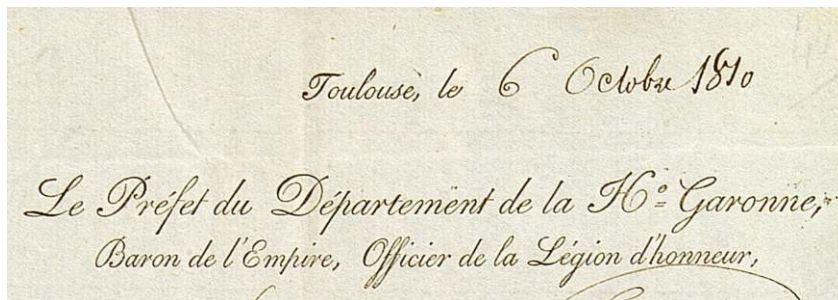
.....

⇒ Les titres honorifiques

Sous le premier Empire la **noblesse** peut être accordée aux préfets à partir du 1er mars 1808. L'anoblissement est étendu à tous les préfets en 1810 et à tous les sous-préfets en 1813.

Devenu baron ou comte, le préfet peut alors arborer un écu. Les membres du corps préfectoral sont également, sous l'Empire, les premiers à bénéficier des nominations dans l'ordre de la **Légion d'honneur** symbole de talent, courage et dévouement au service de la Nation.

Document 3-I



Extrait d'une lettre du préfet au maire de Toulouse concernant la fausse monnaie
6 octobre 1810
Papier
A.M.T., 6 F 4/59

Date le **document 3-I**. Quel est le **régime politique** d'alors ?

.....

Quels **titres honorifiques** et **récompenses** sont accordés au préfet ?

.....

D'après le **texte de présentation**, que **symbolisent-ils** ?

.....

.....

⇒ L'uniforme

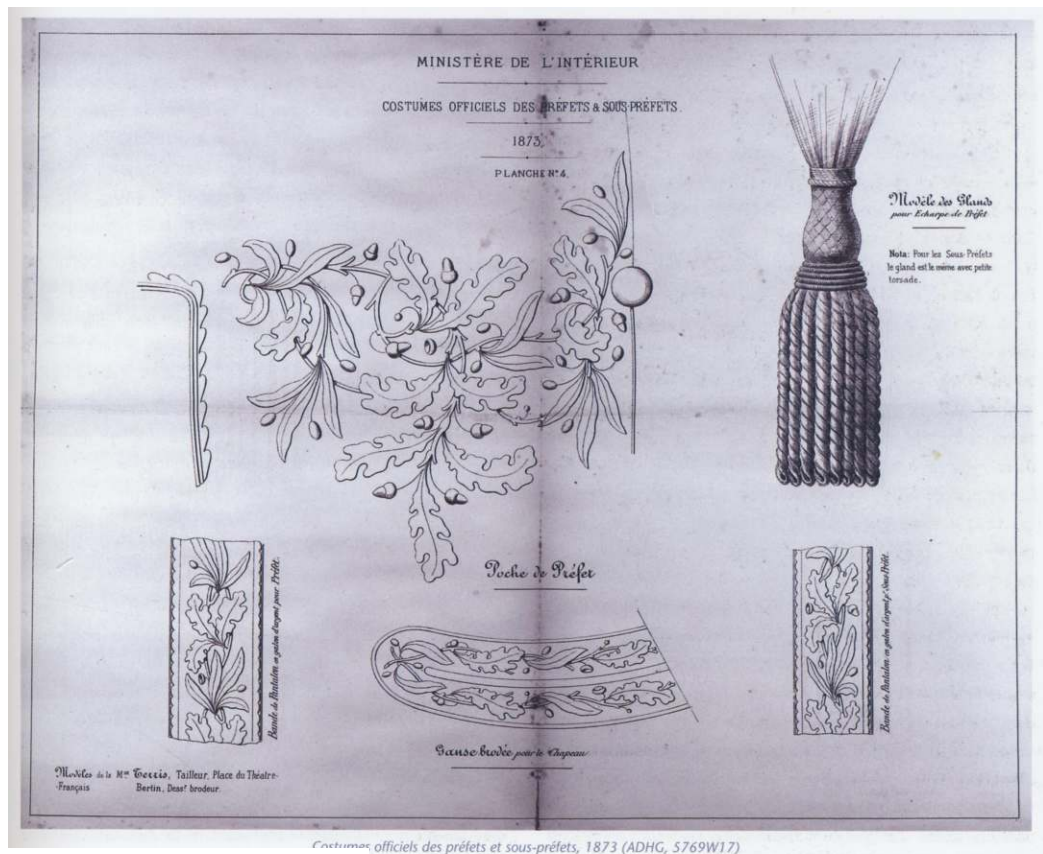
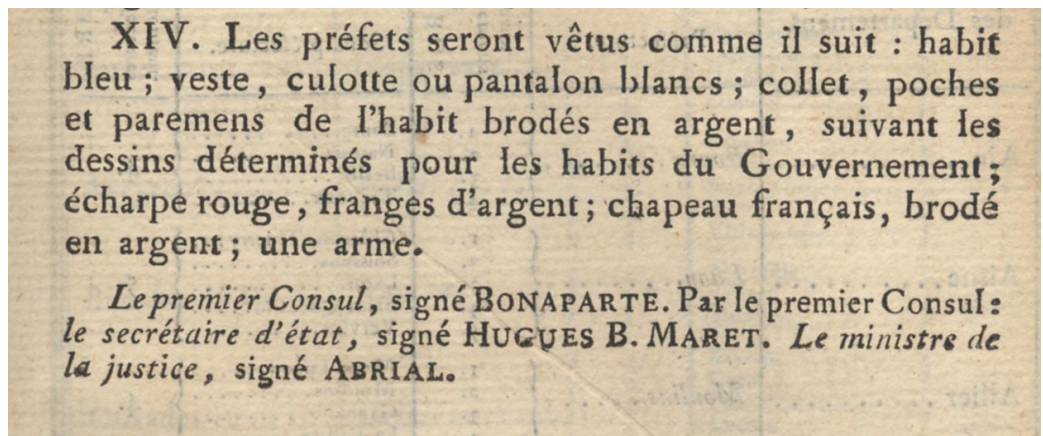


La **tenue vestimentaire** du corps préfectoral préoccupe rapidement le gouvernement. Les costumes des fonctionnaires ont fait dès l'**an VIII** l'objet de trois arrêtés du gouvernement. Depuis, à chaque changement de régime, des circulaires du ministère de l'intérieur apportent quelques modifications tout en restant fidèles aux Dispositions établies en l'an VIII

Document 3-J

Préfet de l'Empire
 Site de la préfecture des Alpes-Maritimes. Le costume de préfet. 2010, mise à jour du 31/05/2011
http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/les_alpes-maritimes/visite_virtuelle_du/historique/evolution_du_costume/le_costume_du_prefet/downloadFile/attachedFile/costume_prefet.pdf?nocache=1306831711.37
 Consulté le 30 août 2011

Document 3-K
 Le costume des préfets
 Bulletin des lois
 A.M.T. PO 2



Document 3-L
 Costumes officiels des préfets et sous-préfets
 1873
 A.D.H-G, 576 W 17

Selon la **circulaire n°4 du 26 janvier 1849** du ministère de l'intérieur « L'usage d'un costume spécial pour les principaux agents du gouvernement s'accorde avec les moeurs et les idées du pays : il ajoute à la dignité de l'administration et ne peut que contribuer à maintenir le respect des citoyens pour les dépositaires de l'autorité publique »



C'est la **circulaire du 10 avril 1873** qui fixera définitivement l'uniforme du préfet.

Les nombreuses broderies de **feuilles de chêne** et **d'olivier** apposées sur le costume symbolisent **l'autorité** et le souci de la **paix publique**. Aujourd'hui encore les préfets et sous-préfets portent l'uniforme brodé lors des cérémonies ou visites officielles.



Document 3-N La casquette du préfet

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes. Le costume de préfet. 2010, mise à jour du 31/05/2011

http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/les_alpes-maritimes/visite_virtuelle_du_historique/evolution_du_costume_le_costume_du_prefet/downloadFile/attachedFile/costume_prefet.pdf?nocache=1306831711.37.

Consulté le 30 août 2011

Document 3-M

Les parements de la manche

Site de la préfecture des Alpes-Maritimes. Le costume de préfet. 2010, mise à jour du 31/05/2011

http://www.alpes-maritimes.pref.gouv.fr/sections/les_alpes-maritimes/visite_virtuelle_du_historique/evolution_du_costume_le_costume_du_prefet/downloadFile/attachedFile/costume_prefet.pdf?nocache=1306831711.37.

Consulté le 30 août 2011

L'arrêté du général de Gaulle du 1^{er} août 1945 supprime la grande tenue avec bicorne, habit brodé, ceinturon de soie noire, écharpe à glands d'or et épée.

Aujourd'hui, le costume du préfet comprend désormais trois tenues : une tenue de cérémonie, une tenue de cérémonie d'été et une de soirée.

Complète le tableau ci-dessous à l'aide des **images** ci-dessus et des documents **référéncés**.

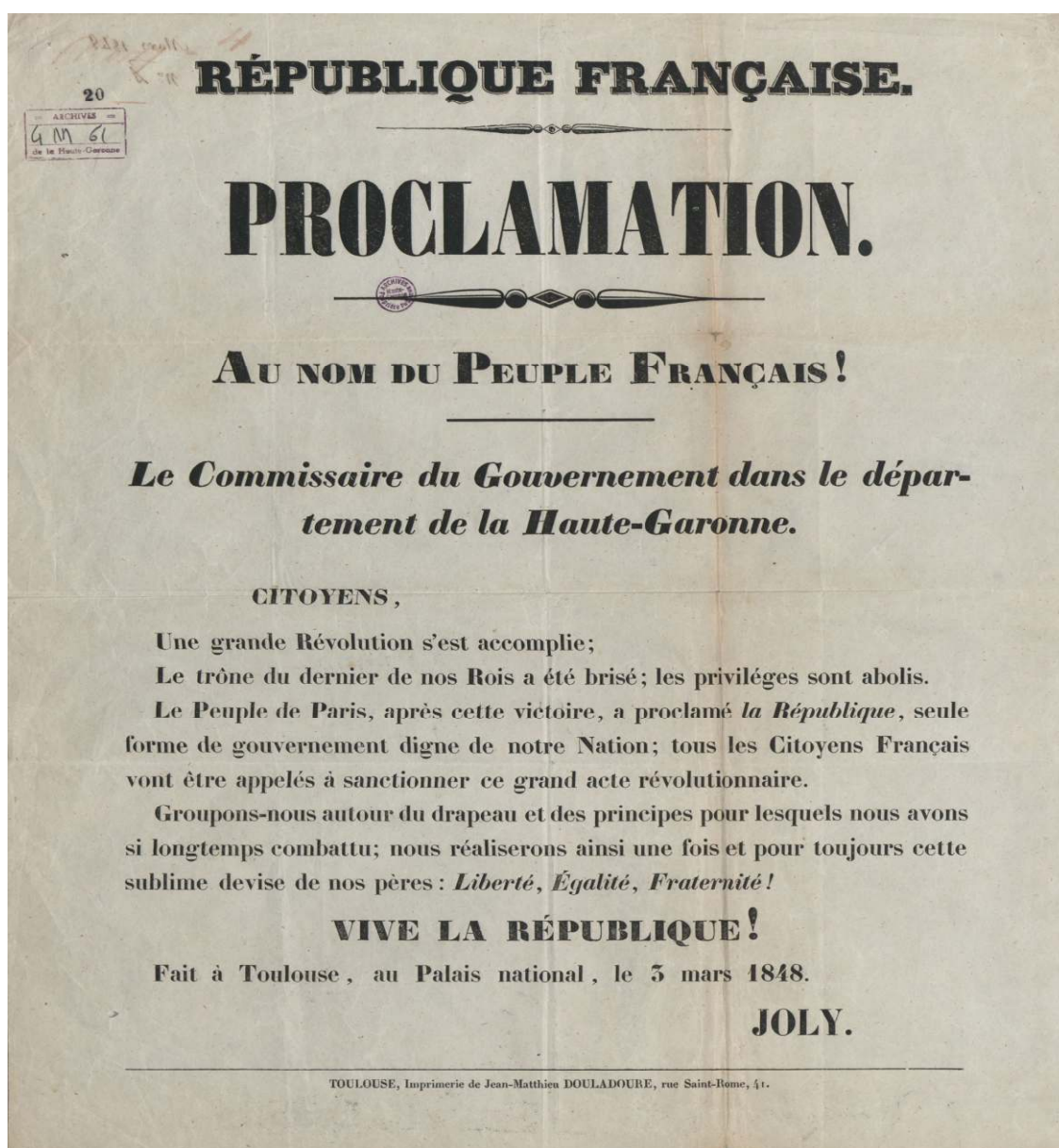
Documents de référence	Questions
Texte de présentation	Dans quel but le préfet porte-t-il un uniforme ?
Documents 3-J et 3-K	Quelle est sa composition sous l'Empire ?
Documents 3-L , 3-M et 3-N	Quels sont les éléments de la dignité préfectorale visibles sur le costume ?
Documents 3-L et 3-M	Que symbolisent les feuilles de chêne et d'olivier sur l'uniforme actuel ?

FICHE 4- PREFET/COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE : ALTERNANCE DES REGIMES ET VARIABILITE DANS LES APPELLATIONS

En quoi le mode de désignation du représentant de l'Etat dépend-t-il du régime politique ?

Durant deux siècles, les **termes** pour désigner le préfet ont évolué. A trois reprises l'appellation de « **commissaire** » a remplacé celle de « préfet », comme pour rappeler le souvenir de l'action des représentants en mission de la Convention ou des commissaires du Directoire. A chaque période (**1848**, **1944** et **1982**), ce changement a correspondu à une **affirmation d'identité républicaine** et progressiste de la fonction.

Document 4-A



Proclamation de la République
3 mars 1848
Imprimé
A.D.G-H, 4 M 61

Observe le **document 4-A**, puis complète le tableau ci-dessous.

Quelle est la nature de ce document ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Quel est le régime politique en place ?	
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	
Quelle est la fonction de l' auteur ? Qui remplace -t-il ? Justifie ta réponse en t'appuyant sur le texte de présentation .	
A-t-il les mêmes attributions ? Justifie ta réponse en donnant la visée du texte.	

FICHE 5 - LE PREFET, REPRESENTANT DE L'ETAT : EXEMPLES DE MISSIONS

Quelles sont les attributions du préfet ?

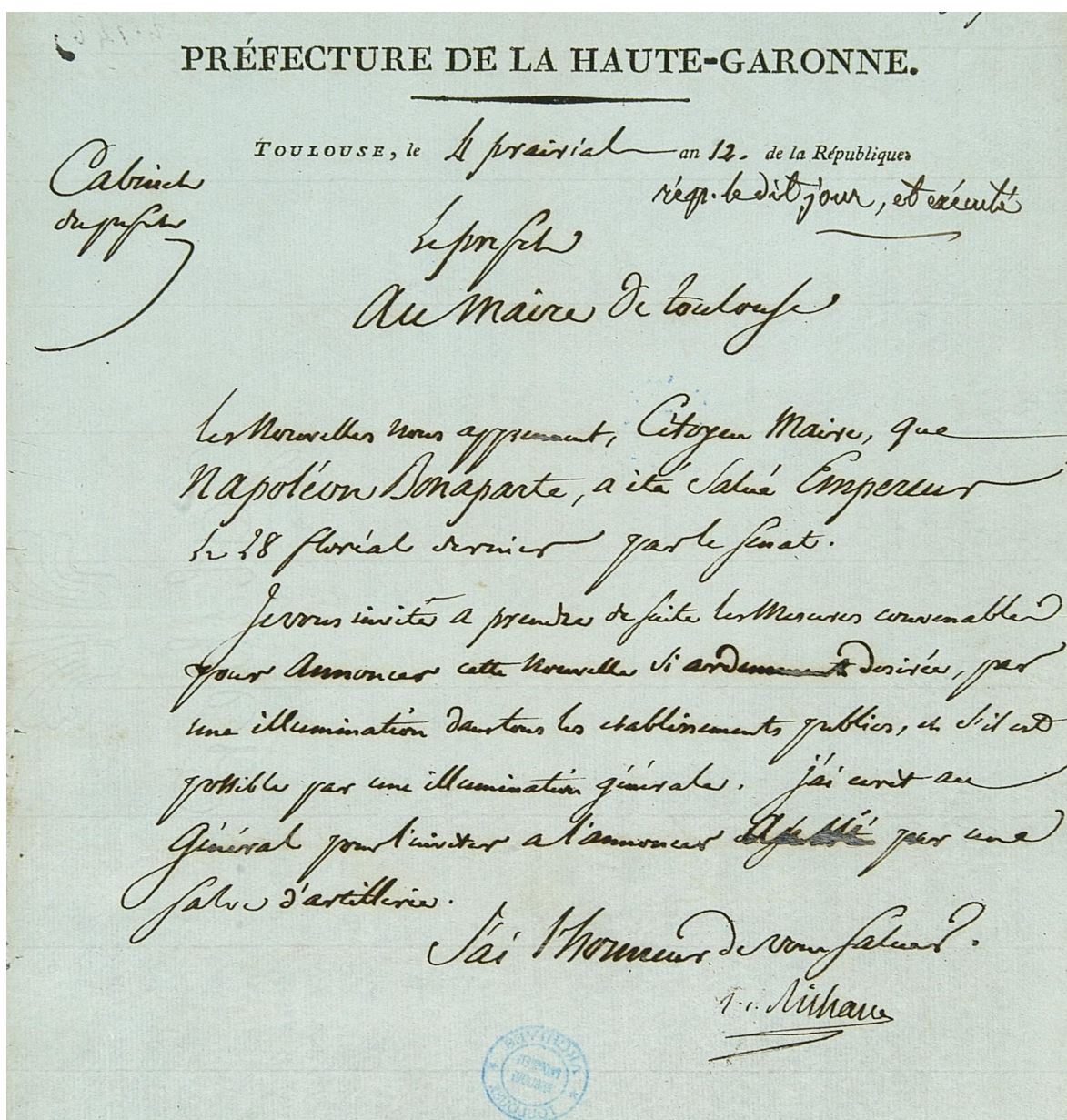
La fonction politique : informer, orienter l'opinion

La direction de **l'esprit public** est l'une des activités principales du préfet.

Par ses discours, ses proclamations, ses **circulaires** mais aussi par la presse, il oriente la conscience politique de ses administrés et dirige l'opinion de façon à entretenir la **vénération** du Premier consul couronné Empereur en 1804.

C'est au son du canon et dans la liesse générale qu'est annoncé à Toulouse, partagée depuis le début de la Révolution entre Jacobins et Royalistes, la nouvelle du *senatus-consulte* du 18 mai.

Document 5-A



Lettre du préfet Richard au maire de Toulouse annonçant le *senatus-consulte* du 28 floréal
4 prairial, an XII - 24 mai 1804
Papier
A.M.T., 3 D 4 n° 619

Transcription

Toulouse, le 4 prairial an 12 de la République

Le préfet au maire de Toulouse.

Les nouvelles nous apprennent, Citoyen Maire, que Napoléon Bonaparte, a été salué Empereur le 28 floréal dernier par le Sénat.

Je vous invite à prendre de suite les mesures convenables pour annoncer cette nouvelle si ardemment désirée, par une illumination de tous les établissements publics, et s'il est possible par une illumination générale. J'ai écrit au Général pour l'inviter à l'annoncer par une salve d'artillerie.

J'ai l'honneur de vous saluer

J. Richard

Complète le tableau, ci-dessous, d'après le **document 5-A**

Quelle est la nature de ce document ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Quel est le régime politique d'alors	
Qui sont l' auteur et le destinataire	
Quel est le message ? Quelle est sa visée ?	
En quoi s'agit-il d'un événement très important . Justifie ta réponse en citant le texte.	

Au début de **Second Empire**, un nouveau préfet prend ses fonctions à Toulouse. Une de ses premières tâches consiste à préparer le **plébiscite** relatif au **rétablissement** de l'Empire. Pour faire prendre conscience de l'importance du scrutin, il organise une campagne de terrain où il n'hésite pas à prendre régulièrement la parole.

Document 5-B

MM. les Maires sont priés de vouloir bien faire afficher le présent placard aussitôt après sa réception.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.

ARRIVÉE

DE SON ALTESSE IMPÉRIALE MONSEIGNEUR

LE PRINCE-PRÉSIDENT.

HABITANTS DE LA HAUTE-GARONNE,

LOUIS-NAPOLÉON, celui que dans un de ces grands jours réservés à la miséricorde, la Providence a commis au salut de la Société française et, le lendemain de la victoire remportée sur l'anarchie, a inspiré pour le développement régulier et pacifique du progrès social, le Héros du 2 décembre, le Prince excellent par sa sagesse, aussi-bien que par son amour pour le peuple, LOUIS-NAPOLÉON fera son entrée, le 4 octobre, dans votre magnifique contrée.

Ce jour, qui marquera dans les annales du Midi, sera un jour de fête. Les populations accourront de toute part sur le passage de l'Elu de huit millions de suffrages, pour lui témoigner leur admiration, leur reconnaissance, leur amour, et faire entendre devant lui ces larges espérances d'avenir que chacun de nous porte dans son cœur.

Préparez-vous donc à l'avance à cette réception solennelle. Que dès le 4 octobre au matin, tous ceux que ne retiendront pas des nécessités ou des devoirs impérieux, viennent à Toulouse, au rendez-vous général, saluer l'héritier de l'Empereur Napoléon, en faisant retentir les airs de ce cri national qui, après avoir ébranlé au milieu de cent victoires les peuples étrangers, aujourd'hui les couvre de sa protection et de sa puissance.

Oui, de sa protection et de sa puissance, car la main qui a préservé la France, a préservé aussi le continent. Tout ce qui s'est accompli par le génie du Chef héroïque de cette France qu'on appelle avec raison la première entre les nations, a été universel et infini, et les choses universelles et infinies, vous le savez, ne peuvent procéder que d'en haut.

Vous qui êtes un Peuple animé de sentiments chrétiens et nationaux, vous avez tressailli, quand vous avez aperçu la Croix arborée de nouveau sur le sommet de l'Eglise Sainte-Geneviève, et vous avez dit : Voilà le signe qui nous annonce la volonté du Ciel, qui donne le caractère à l'époque nouvelle, indique et consacre le Chef destiné à nous conduire, heureux et triomphants, dans les vastes champs de l'avenir.

Dès ce moment, le Midi, dépouillant le vieil homme, mettant de côté et en oubli les divisions intérieures, laissant les choses anciennes au passé, dans les splendeurs historiques, a levé ses bras robustes pour soutenir, avec le reste de la France, le pavois sur lequel est debout devant le monde, le second héritier d'une quatrième race.

Aussi la réception que vous réservez à votre Elu, sera-t-elle la première entre toutes, comme il convient à des populations telles que les vôtres.

A l'encens qui brûlera sur nos autels, aux chants des Prêtres saints et aux prières des Fidèles se joindront les élans du Peuple.

Préparez donc vos habits de fête. Ornez-vous de rubans et de fleurs; prenez des lauriers dans vos mains, et venez à Toulouse, dans la cité-reine, répandre des fleurs, des lauriers et des bénédictions sur le meilleur et le plus grand Prince de notre temps.

VIVE NAPOLÉON !

Toulouse, le 18 septembre 1852.

Le Préfet de la Haute-Garonne,
CHAPUYS-MONTLAVILLE.

TOULOUSE, Imprimerie de J.-M. DOULADOURE, rue Saint-Rome, 41.

Annnonce par le préfet de l'arrivée de l'Empereur à Toulouse
18 septembre 1852
Imprimé
A.D.G-H, AM 75

Complète le tableau ci-dessous d'après le **document 5-B**.

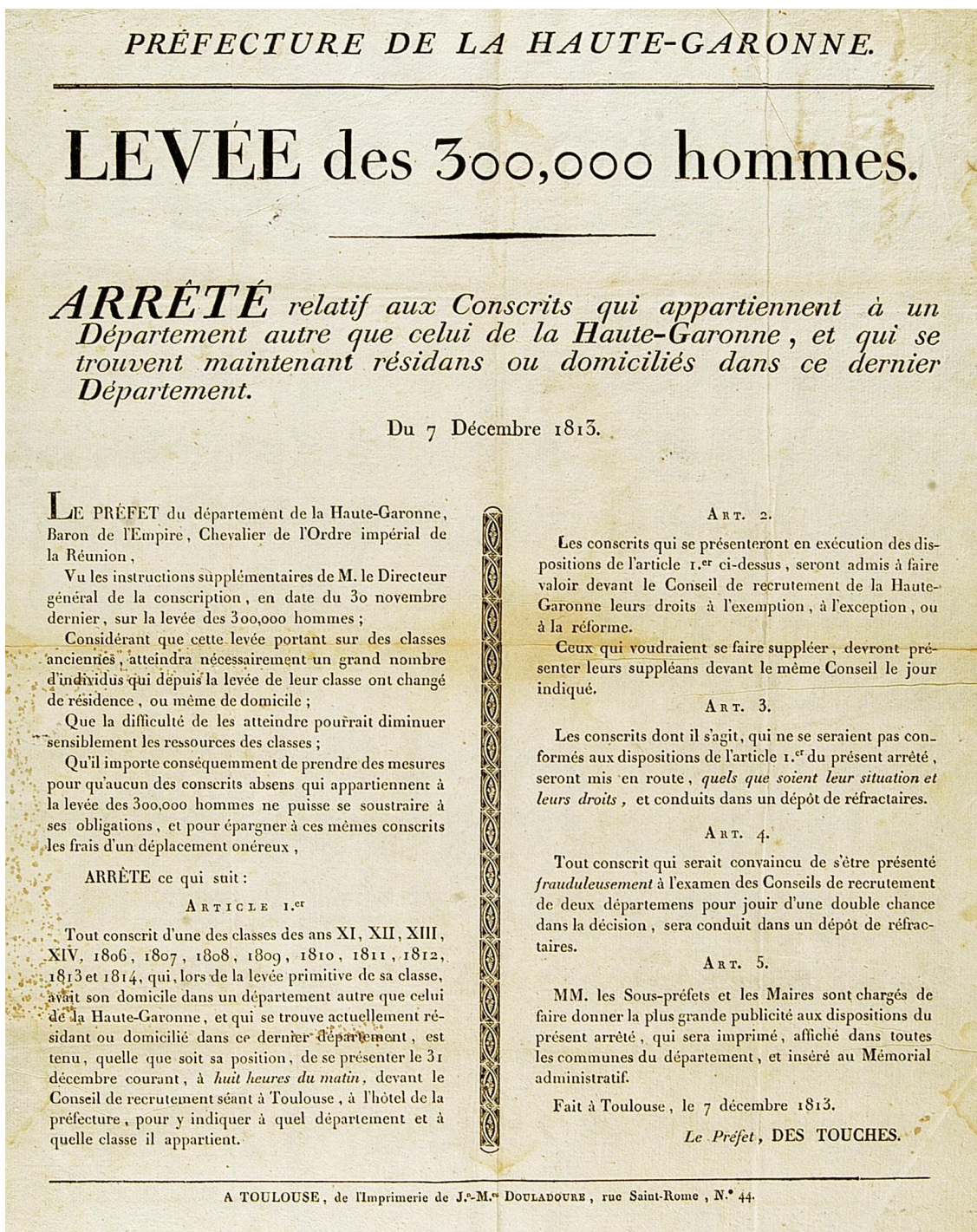
Quelle est la nature de ce document ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Quel est le régime politique en place ? Aide-toi du texte de présentation .	
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	
Quel est son thème ? Quelle est sa tonalité ? Justifie ta réponse en citant le texte.	
En quoi s'agit-il d'un événement très important . Justifie ta réponse en relevant des exemples précis tirés du texte.	
Quelles sont les marques dans le texte de la loyauté du préfet envers le Prince-Président ?	

La fonction militaire : organiser la défense

A partir de 1792, la France entre dans une période de guerre qui ne prendra fin qu'en 1815 à l'exception de quelques brèves périodes de paix. L'armée est donc à reconstruire aussi bien dans ses structures d'encadrement qu'au niveau de son **recrutement** de base.

Pour fournir en hommes une armée de plus en plus importante, Napoléon maintient la **loi Jourdan** qui le 5 septembre 1798 donnait naissance aux **conscriptionnaires**, c'est-à-dire aux « inscrits ».

Document 5-C



« Levée des 300 000 hommes »
7 décembre 1813
Imprimé
A.M.T., 5S92

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-C**.

De quel type de document s'agit-il ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Qui sont l' auteur et les destinataires ?	
Quel est son contenu ?	
Quelle sera la mission des destinataires ? (Article 5)	

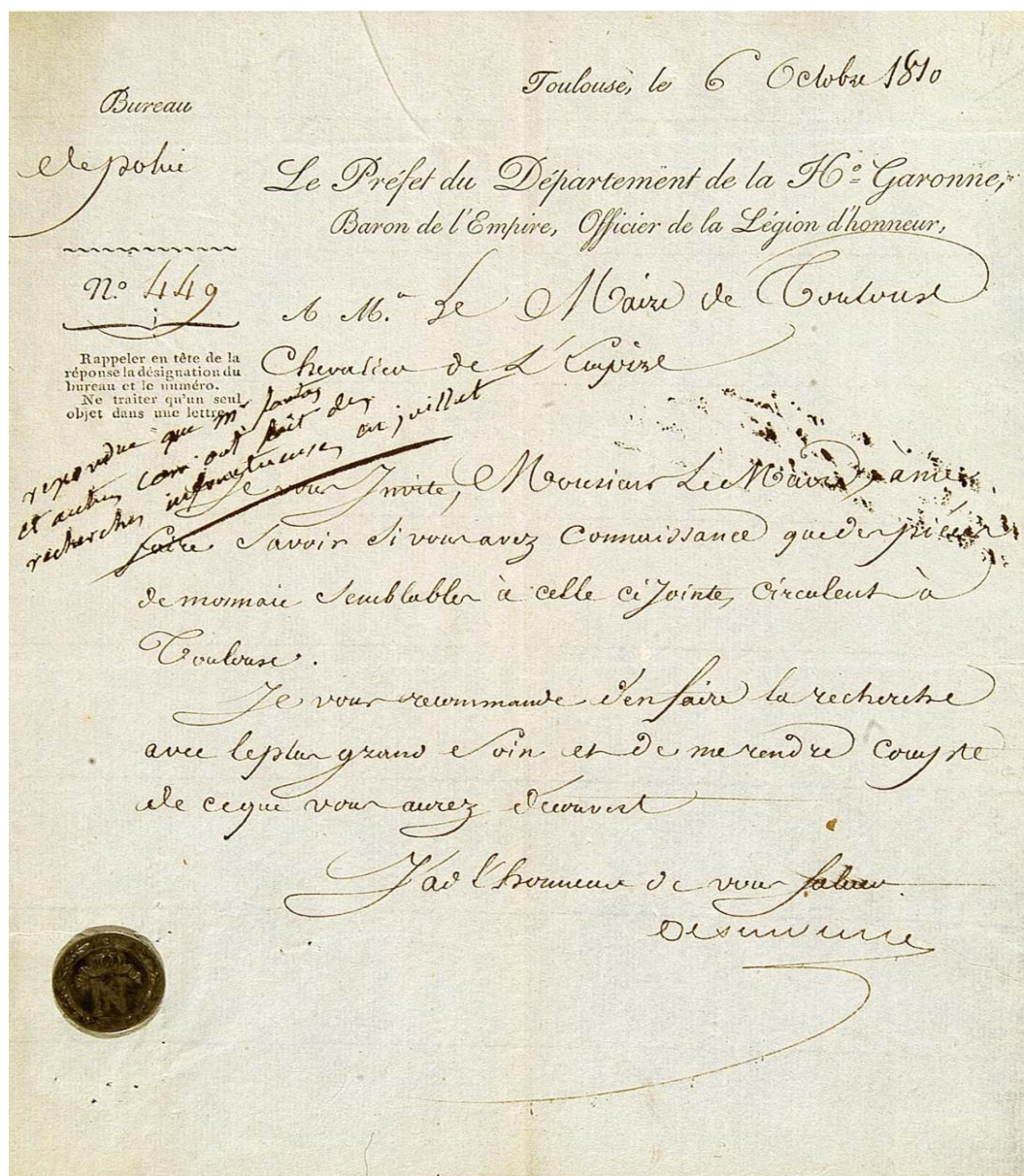
La mission administrative

Pour en finir avec les pratiques révolutionnaires, le préfet met rapidement en évidence les problèmes relatifs à la bonne administration des communes. C'est par le biais de circulaires visant tous les domaines administratifs que des instructions claires et précises sont données.

→ Surveiller les fraudes

En ce début du XIXe siècle, la **vie quotidienne** d'une grande partie de la population toulousaine reste **difficile**. Le pouvoir d'achat est faible et la moyenne des salaires peu élevée pour la période : 2 francs pour une journée de travail de 12 heures pour un homme, 1,25 franc pour une femme. Une paire de chaussures vaut alors 4 francs, et le pain de 2 kilos passe de 89 centimes en juin 1811 à 1,45 franc l'année suivante. On comprend mieux, dès lors, la circulation de **fausse monnaie** contre laquelle les autorités tentent de lutter.

Document 5-D



Lettre du préfet au maire de Toulouse concernant la fausse monnaie
6 octobre 1810
Papier
A.M.T., 4/59

Transcription

Toulouse, le 6 octobre 1810

Le préfet du département de la Haute-Garonne,
Baron de l'Empire, Officier de la Légion d'honneur

A
M. le Maire de Toulouse.
Chevalier de l'Empire

Je vous invite, Monsieur le Maire, à me faire savoir si vous avez connaissance que des pièces de monnaie, semblables à celle jointe, circulent à Toulouse.

Je vous recommande d'en faire la recherche avec le plus grand soin et de me rendre compte de ce que vous aurez découvert.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Desmousseaux

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-D**.

De quel type de document s'agit-il ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	
Quel est le thème ?	
Relève dans le texte une expression montrant un lien de subordination entre l'auteur et le destinataire.	

→ **Maintenir l'ordre par la répression**

Face à une demande croissante de soldats dans le cadre de la conscription, Toulouse et ses campagnes font preuve d'une forte résistance. Malgré l'action de la police et la crainte de terribles **colonnes mobiles**, les **réfractaires** et les **insoumis** sont de plus en plus nombreux

Document 5-E**PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE.****COLONNE MOBILE.**

Du 3 Juin 1812.

LE PRÉFET, Baron de l'Empire, Commandant de la Légion d'honneur,

Vu la situation du département sous le rapport des conscrits et des gardes nationaux retardataires, réfractaires ou déserteurs;

Vu les ordres donnés par M. le Directeur général de la conscription militaire pour la poursuite de ces insoumis;

Vu l'instruction générale donnée sur la conscription le 1.^{er} novembre 1811:

Considérant qu'il importe de mettre un terme prochain à la résistance que quelques hommes opposent encore à l'exécution des lois de la conscription militaire, d'achever ainsi l'ouvrage commencé par les Colonnes mobiles envoyées directement par ordre de Sa Majesté, et de prévenir, par une surveillance et des moyens de répression constants et simultanés, la reproduction de cette désobéissance à la volonté suprême,

ARRÊTE ce qui suit:

Art. 1.^{er}

Une colonne mobile de soixante hommes, Officiers compris, composée de la portion disponible des Gendarmes et du détachement de recrutement employés dans le département, et de la portion disponible de la compagnie de réserve, sera organisée à l'effet de poursuivre, arrêter les conscrits et gardes nationaux retardataires, réfractaires, de placer la garnison à leur domicile, et d'arrêter les déserteurs.

Art. 2.

Cette colonne pourra être mise en activité en tout ou en partie selon les besoins du service, mais elle opérera toujours sous le commandement supérieur du Capitaine commandant la compagnie de réserve, et sous la direction de chaque Sous-préfet dans son arrondissement.

Art. 3.

La liste des insoumis à poursuivre, dressée en conformité de l'article 772 de l'instruction générale, sera par nous remise aux Sous-préfets et au Commandant de la colonne.

Art. 4.

A cet effet il sera ouvert à la Préfecture un registre sur lequel seront inscrits successivement les insoumis à signaler à la colonne: pareil registre en forme d'extrait sera tenu dans chacune des Sous-préfectures du département.

Art. 5.

La garnison à décerner aux insoumis et à leurs pères et mères sera réellement établie à leur domicile.

Art. 6.

La solde des Garnisaires est fixée aux taux énoncés dans l'article 745 de l'instruction générale.

L'autorisation d'augmenter le taux de ces frais et de rendre les communes solidaires pour leur paiement, sera demandée à M. le Directeur général de la conscription, si dans les quinze jours qui suivront l'arrivée d'un détachement de la colonne dans chaque commune, tous les insoumis de cette commune ne sont pas rentrés ou n'ont pas été arrêtés.

Art. 7.

Les Sous-préfets, les Maires et le Commandant de la colonne se conformeront exactement, et chacun en ce qui le concerne pour les mesures de garnison ci-dessus prescrites, aux dispositions tracées à cet égard par l'instruction générale sur la conscription.

Art. 8.

La colonne mobile organisée par le présent arrêté ne suspendra ses opérations que lorsque le département ne comptera aucun conscrit ni garde national retardataire, réfractaire ou déserteur à poursuivre.

Ladite colonne reprendra le cours de ses opérations, si la désobéissance vient à se manifester de nouveau.

Art. 9.

Le présent arrêté, préalablement soumis à l'approbation de M. le Directeur général de la conscription militaire, sera imprimé et inséré au Mémorial administratif.

FAIT à Toulouse, à l'hôtel de la Préfecture, le 3 juin 1812.

Le Préfet, DESMOUSSEAUX.

A TOULOUSE, de l'Imprimerie de J.-M.^{es} DOULADOUR, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Rome, n.° 44.

Arrêté préfectoral relatif à la colonne mobile contre les réfractaires et les déserteurs
3 juin 1812
Imprimé
A.M.T., 1 H 13/95

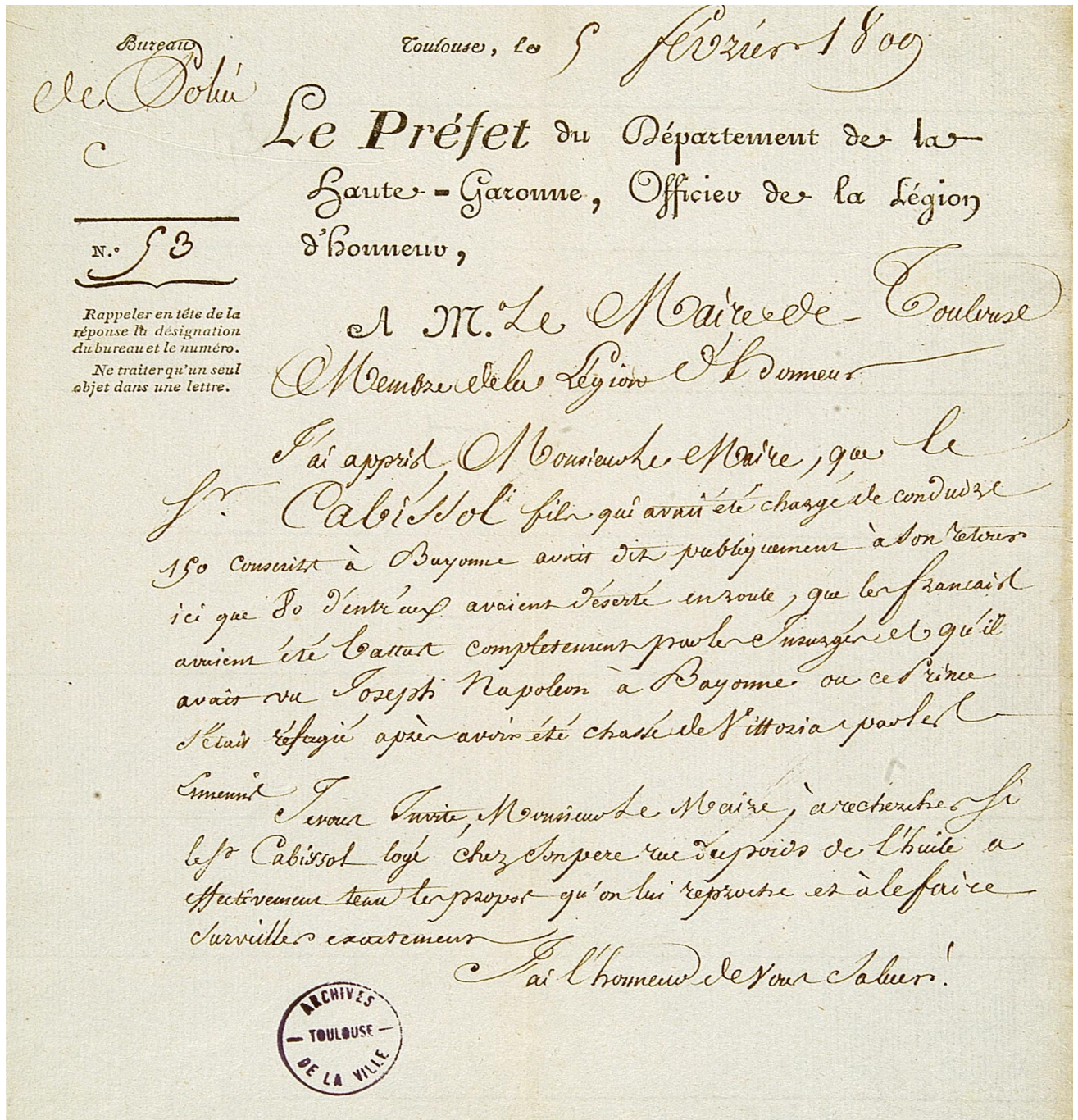
Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-E**.

Quelle est la nature de ce document ?	
En quoi s'agit-il d'un document officiel ?	
Quelle est sa date d'écriture ? Quel est le régime politique d'alors ?	
Qui en est l' auteur ?	
Qui sont ses destinataires	
Quel est son thème ?	
Qui est visé ?	
Quelles sont les mesures mises en œuvre ?	

→ Surveiller les individus

La surveillance de l'opinion s'exerce à l'encontre des particuliers aussi bien qu'à l'égard des groupements légaux ou illégaux : elle est la condition essentielle du maintien de l'ordre. Comme tout l'Empire, la ville de Toulouse est soumise à un régime policier qui fait régner un lourd climat de surveillance.

Document 5-F



Lettre du préfet au maire de Toulouse concernant les propos défaitistes du sieur Cabissot fils
5 février 1809
Papier
A.M.T., 1 L 63/42

Transcription

Toulouse, le 5 février 1809

Le Préfet du département de la Haute-Garonne,
 Officier de la Légion d'honneur
 à
 M. le Maire de Toulouse, membre de la Légion d'honneur

J'ai appris, Monsieur le Maire, que le Sieur CABISSOL fils qui avait été chargé de conduire 150 conscrits à Bayonne avait dit publiquement à son retour ici que 80 d'entre eux avaient déserté en route, que les Français avaient été battus complètement par les insurgés et qu'il avait vu Joseph Napoléon à Bayonne où ce prince s'était réfugié après avoir été chassé de Vittoria par les ennemis.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à rechercher si le Sieur CABISSOL logé chez son père, rue du Poids de l'Huile, a effectivement tenu les propos qu'on lui reproche et à le faire surveiller exactement.

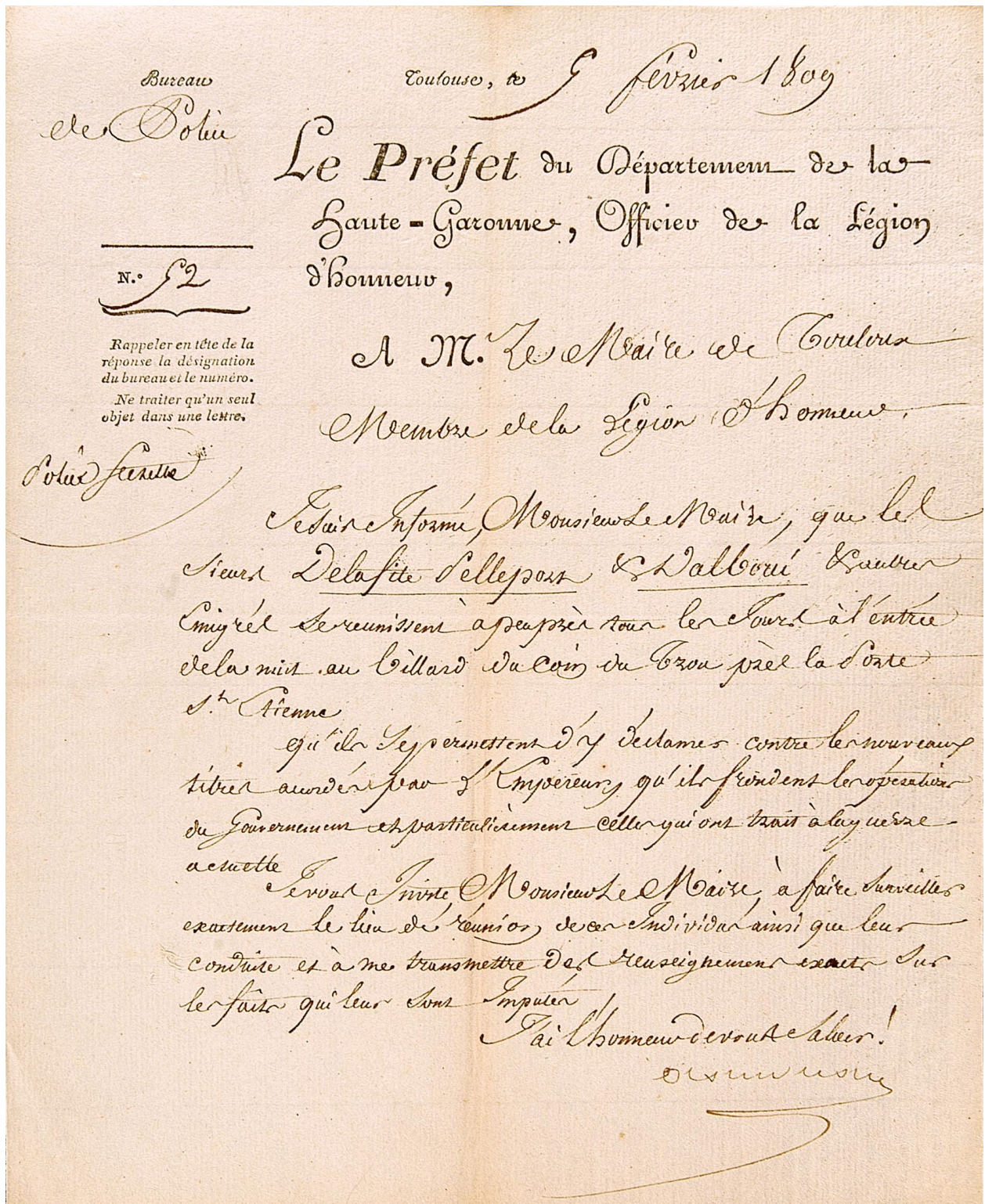
J'ai l'honneur de vous saluer !

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-F**

Quelle et la nature de ce document ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	
Quel est son thème ?	
Relève une expression dans le texte montrant un lien de subordination entre l'auteur et le destinataire.	
Qu'est ce qui montre la détermination de l'auteur à faire appliquer la loi ?	

Dans un Empire couvrant en 1812 l'ensemble de l'Europe, tous les **émigrés** font l'objet d'une **surveillance** étroite en raison de la situation de guerre permanente et de la crainte d'espionnage.

Document 5-G



Lettre du préfet au maire de Toulouse relative à la surveillance des émigrés
9 février 1809
Papier
A.M.T., 1 L 63 /44

Transcription

Toulouse, le 5 février 1809

Le préfet du département la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur.

Je suis informé, Monsieur le Maire, que le sieur DELAFITE PELLEPONT et DALBOUI et autres émigrés, se réunissent à peu près tous les jours à l'entrée de la nuit au billard du coin du Trou près de la Porte Saint-Etienne.

Qu'ils se permettent d'y déclamer contre les nouveaux titres accordés par l'Empereur, qu'ils frondent les opérations du gouvernement et particulièrement celles qui ont trait à la guerre actuelle.

Je vous invite, Monsieur le Maire, à faire surveiller exactement le lieu de réunion de ces individus ainsi que leur conduite et à me transmettre des renseignements exacts sur les faits qui leur sont imputés.

J'ai l'honneur de vous saluer

Desmousseaux

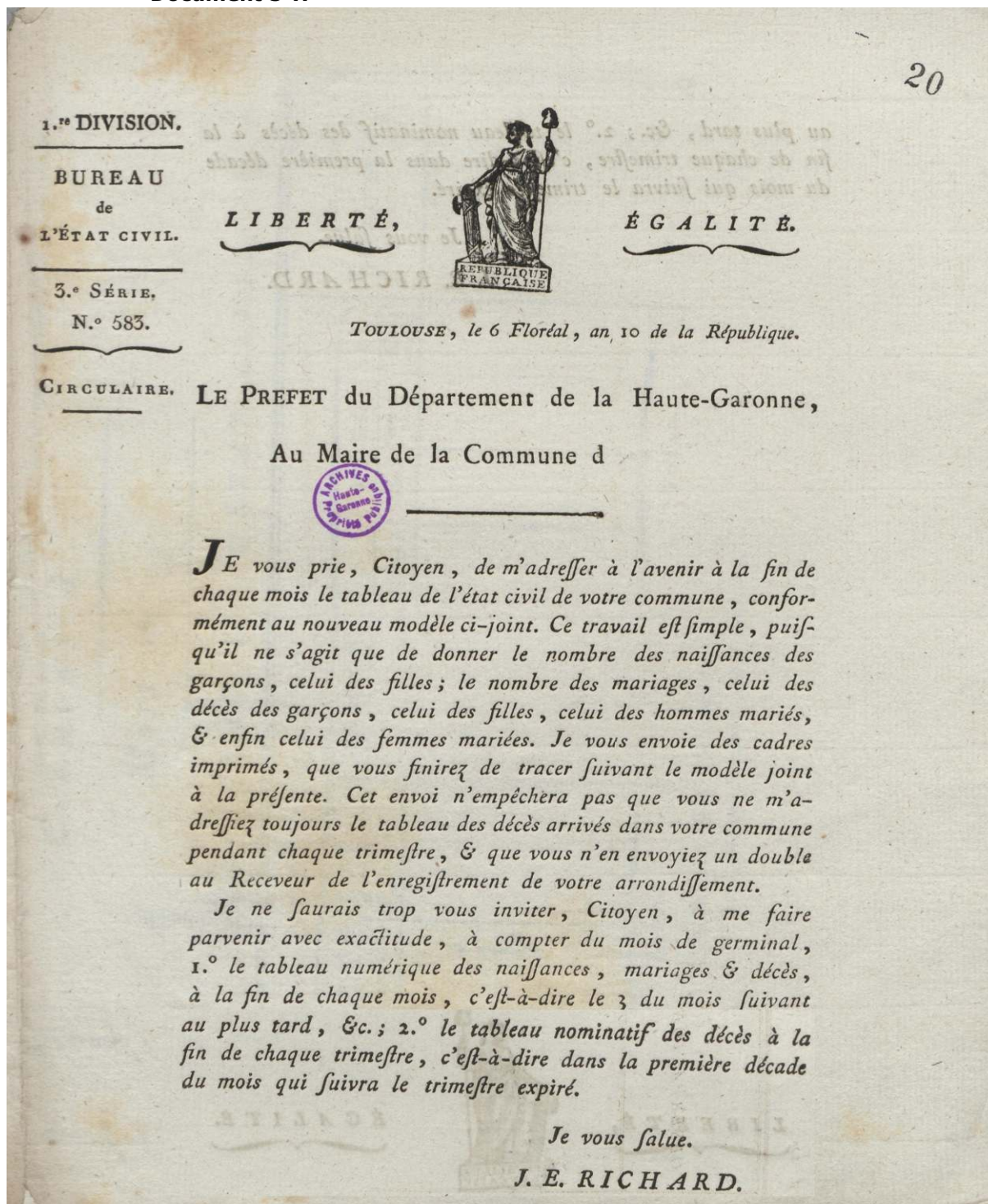
Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-G**

De quel type de document s'agit-il ?	
Quelle est la date de son écriture ?	
D'après tes connaissances, quel est le régime politique en place ?	
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	
Quel est le thème ?	
Que dénonce l'auteur?	
Quel lien unit l'auteur à son destinataire ? Justifie ta réponse en citant le texte.	

→ **Veiller à l'application de la loi : exemple de la tenue des registres d'état civil**

C'est la Révolution qui laïcise la tenue de l'état civil : désormais, les actes relatifs aux citoyens français sont tous consignés ensemble, dans les mêmes registres, quelle que soit leur religion. Le **décret du 20 septembre 1792** crée l'état civil tel que nous le connaissons aujourd'hui. C'est le **maire**, " officier de l'état civil ", qui succède au **curé** et consigne sur des registres normalisés les actes de naissance, de mariage et de décès (NMD).

Document 5-H



Le préfet veille à la bonne tenue des registres d'Etat civil
6 floréal, an X- avril 1801
Imprimé
A.D.G-H, 4 M 5

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-H**

De quel type de document s'agit-il ?	
Quelle est sa date d'écriture ?	
Quel est le régime politique en place. Justifie ta réponse en citant le texte.	
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	
Quel en est l' objet ?	
Quel lien unit l'auteur à son destinataire ? Justifie ta réponse en citant le texte.	

Corrections des activités

FICHE 1- L'ORIGINE DU CORPS PREFECTORAL

Complète le tableau ci-dessous à l'aide du **document 1-A**

De quel type de document s'agit-il ?	Il s'agit d'un décret.
D' où est-il extrait ?	Il est extrait du Bulletin des lois.
En quoi s'agit-il d'un document officiel ? ?	La nature du texte : un décret La forme du texte : organisation du texte en titres et articles La mention : « au nom du peuple français ».
Comment s'appelle le régime politique d'alors ?	Le Consulat.
Quelle loi marque la naissance du corps préfectoral ? Quel est son contenu ?	La loi du 28 pluviôse An VIII. L'article premier définit la réorganisation du territoire français. Le Consulat conserve donc le département crée en 1790 comme base de la Nation. L'article deux instaure trois niveaux d'administration avec à chaque niveau une autorité unique.
Quel homme politique a créé cette fonction ?	C'est Bonaparte qui a créé cette fonction.
Qui dans la France d' Ancien Régime occupait une fonction comparable ?	L'intendant.
D'après tes connaissances, dans quel but ces nouvelles dispositions sont-elles prises ?	Ces nouvelles dispositions sont prises dans un but de centralisation et de hiérarchisation.
D'après tes connaissances, qui nomme le préfet aujourd'hui ?	Aujourd'hui, le préfet est nommé par décret du Président de la République pris en Conseil des Ministres sur proposition du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur.

D'après le **document 1-B** (ci-après), complète le tableau ci-dessous.

Quelle est la nature de ce document ?	Il s'agit d'un décret.
Quelle est sa date d'écriture	Il a été rédigé le 18 ventôse an VIII.
Qui est l' auteur ? Quelle est sa fonction ?	Bonaparte, premier consul de la République.
Qui est le destinataire ? Quelle sera sa mission ?	Le ministre de l'Intérieur chargé de l'application de ce décret.
Quel est son contenu ?	La nomination du premier préfet de la Haute-Garonne, le citoyen Richard.
Quels éléments nous montrent qu'il s'agit d'un document officiel ?	Les mentions « Liberté, égalité, au nom du peuple français » ainsi que la contresignature.
Quel est son contexte d'écriture (Document 1)	Ce décret fait suite à la loi du 28 pluviôse An VIII.

FICHE 2- LE PREFET : L'EVOLUTION DE LA LEGISLATION

D'après le **document 1-B**, complète le tableau ci-dessous.

Textes clés	Nouvelles dispositions
Document 2-A, Texte de présentation : décret du 25 mars 1852	Promotion de la décentralisation administrative : accroissement des pouvoirs du préfet.
Document 2-B, Texte de présentation : loi du 10 août 1871	Renforcement des pouvoirs du préfet : le préfet est toujours le représentant du pouvoir exécutif dans le département.
Texte de présentation : loi du 19 avril 1941	Le gouvernement de Vichy crée les préfets régionaux supprimés en 1946.
Document 2C, Texte de présentation : décret du 14 mars 1964	Instauration de la déconcentration administrative et fixation des dispositions réglementaires applicables au statut du préfet.
<p>Texte de présentation : loi du 2 mars 1982</p> <p>Document 2D Décret du 10 mai 1892</p>	<p>Dans le cadre de la décentralisation, le commissaire de la République est toujours le représentant de l'Etat dans le département, mais c'est le président du Conseil général qui en est l'organe exécutif.</p> <p>La fonction de préfet se substitue à celle de commissaire de la République.</p>

FICHE 3 LE PREFET : UNE FONCTION DE PRESTIGE

⇒ La résidence

Comment s'appelle l'**édifice** où exerce le préfet ?

L'édifice où exerce le préfet s'appelle la Préfecture.

Texte de présentation

Quelle **fonction** occupait ce bâtiment **avant** la **Révolution** ?

Avant la Révolution, il s'agissait du Palais archiépiscopal.

D'après tes connaissances, quel **sort** ce bâtiment a-t-il subi **après** la **Révolution** ?

A la Révolution, le palais archiépiscopal est confisqué au même titre que l'ensemble des biens de l'Eglise.

⇒ Les réceptions et les manifestations

Observe les **documents 3-F** et **3-G**. Comment s'exprime la **fonction représentative** du préfet ?

La fonction représentative du préfet s'exprime à travers l'accueil de personnalités telles que les présidents de la République Messieurs Poincaré en 1913 et Valéry Giscard d'Estaing en 1979.

D'après les **documents 3-C** et **3-E**, donne deux exemples montrant la qualité de l'accueil réservée aux personnalités. Lors de la visite de l'empereur Napoléon à Toulouse en 1808, le préfet fait organiser des jeux nautiques sur la Garonne. Un concert sur la place du Capitole célèbre la présence du Prince Président à Toulouse, le 5 octobre 1852.

Observe le **document 3-D**. De quelle **partie** de la préfecture s'agit-il ? Relève des détails montrant le **luxe** de la décoration.

- plafonds moulurés ;
- lustres et appliques à pampilles ;
- murs ornés de moulures et de pilastres décorés à la feuille d'or ;
- cheminée en marbre sur laquelle deux candélabres à six branches encadrent une pendule ;
- vase avec anses ;
- tapis d'orient sur un parquet Versailles ;
- des compositions florales agrémentent des consoles adossées aux murs.

⇒ Le traitement

D'après le **texte de présentation**, en fonction de quels éléments le traitement du préfet est-il établi ?

Le traitement du préfet est établi en fonction de la classe à laquelle appartient son département mais aussi de son anoblissement.

Document 3-H

Sachant qu'en l'an VII, la population de la Haute-Garonne s'élevait à **404 936** habitants, dans quelle **moyenne** se situe le traitement du préfet ?

Le traitement du préfet sera environ de 24 000 francs.

⇒ Les titres honorifiques

Date le **document 3-I**. Quel est le **régime politique** d'alors ?

C'est le 1^{er} Empire.

Quels **titres honorifiques** et **récompenses** sont accordés au préfet ?

Des titres honorifiques et récompenses comme Baron de l'Empire ou Officier de la Légion d'honneur sont accordés au préfet.

D'après le **texte de présentation**, que **symbolisent**-ils ?

Ces titres honorifiques et récompenses symbolisent le talent, le courage et le dévouement au service de la Nation.

⇒ L'uniforme

Documents de référence	Questions
Texte de présentation	<p>Dans quel but le préfet porte-t-il un uniforme ?</p> <p>Le préfet porte un uniforme pour exprimer sa suprématie. Il renforce la dignité de la fonction et invite au respect.</p>
Documents 3-J et 3-K	<p>Quelle est sa composition sous l'Empire ?</p> <p>Il se compose d'un habit bleu, veste, culotte ou pantalon blanc, collet, poches et parements de l'habit brodés en argent, écharpe rouge, chapeau français et une arme.</p>
Documents 3-L, 3-M et 3-N	<p>Quels sont les éléments de la dignité préfectorale visibles sur le costume ?</p> <p>Les feuilles de chêne et d'olivier brodées d'or parent la casquette et les manches.</p>
Documents 3-L et 3-M	<p>Que symbolisent les feuilles de chêne et d'olivier sur l'uniforme actuel ?</p> <p>Les feuilles de chêne et d'olivier symbolisent l'autorité et le souci de la paix publique.</p>

FICHE 4- PREFET/COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE : ALTERNANCE DES REGIMES ET VARIABILITE DANS LES APPELLATIONS

Observe le **document 4-A**, puis complète le tableau ci-dessous.

Quelle est la nature de ce document ?	Il s'agit d'une proclamation.
Quelle est sa date d'écriture ?	3 mars 1848.
D'après tes connaissances, quel est le régime politique en place ?	La Seconde République.
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	Le Commissaire du Gouvernement, M. Joly, dans le département de la Haute-Garonne s'adresse aux citoyens.
Quelle est la fonction de l' auteur ? Qui remplace – t-il ? Justifie ta réponse en t'appuyant sur le texte de présentation .	L'auteur occupe la fonction de Commissaire du Gouvernement appelée jadis préfet.

FICHE 5 - LE PREFET, REPRESENTANT DE L'ETAT : EXEMPLES DE MISSIONS

La fonction politique : informer, orienter l'opinion

Complète le tableau, ci-dessous, d'après le **document 5-A**

Quelle est la nature de ce document ?	Une lettre.
Quelle est sa date d'écriture ?	4 prairial, an XII – 24 mai 1804
Quel est le régime politique d'alors	L'Empire.
Qui sont l' auteur et le destinataire	Le préfet de la Haute-Garonne, Richard, s'adresse au maire de Toulouse.
Quel est le message ? Quelle est sa visée ?	Le préfet informe le maire de Toulouse du sacre de Napoléon 1 ^{er} . La visée de cette lettre est à la fois informative et injonctive.
En quoi s'agit-il d'un événement très important . Justifie ta réponse en citant le texte.	Cette nouvelle doit être annoncée par une « salve d'artillerie » accompagnée « d'illuminations de tous les établissements publics » et mieux, par une « illumination générale ».

Complète le tableau ci-dessous d'après le **document 5-B**.

Quelle est la nature de ce document ?	Une annonce.
Quelle est sa date d'écriture ?	18 septembre 1852.
Quel est le régime politique en place ? Aide-toi du texte de présentation .	Le Second Empire.
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	Le préfet de la Haute-Garonne, Chapuys-Montlaville, s'adresse aux habitants de la Haute-Garonne.
Quel est son thème ?	L'arrivée à Toulouse le 6 octobre 1852 du Prince Président Louis Napoléon.
Quelle est sa tonalité ? Justifie ta réponse.	C'est avec une tonalité oratoire que l'auteur cherche à convaincre les habitants de la Haute-Garonne d'accueillir avec faste le Prince Président. Les phrases longues émaillées d'hyperboles et d'apostrophes rythment l'éloquence.
En quoi s'agit-il d'un événement très important . Justifie ta réponse en relevant des exemples précis tirés du texte.	L'arrivée du Prince Président sera un « jour de fête », « les populations accourent de toutes parts, [...] en habits de fête [...] ornés de rubans [...] des lauriers dans vos mains ». Pour accentuer la solennité de l'événement « l'encens brûlera sur nos autels ».
Relève dans le texte des exemples de marques de la loyauté du préfet envers le Prince-Président ?	Le style hyperbolique à travers l'utilisation des expressions telles que « Héros, génie du chef héroïque, universel et infini, admiration, reconnaissance... » traduit la loyauté du préfet envers le Prince Président.

La fonction militaire : organiser la défense

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-C**.

De quel type de document s'agit-il ?	Il s'agit d'un arrêté.
Quelle est sa date d'écriture ?	7 décembre 1813
Qui sont l' auteur et les destinataires ?	Le préfet de la Haute-Garonne DES TOUCHES s'adresse aux sous-préfets et maires.
Quel en est l' objet ?	La levée de 300 000 hommes dans le cadre de la conscription.
Quelle sera la mission des destinataires ? (Article 5)	Les sous-préfets et maires seront chargés de la diffusion de cet arrêté par voie d'affichage dans toutes les communes du département.

La mission administrative

→ Surveiller les fraudes

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-D**.

De quel type de document s'agit-il ?	Il s'agit d'une lettre.
Quelle est sa date d'écriture ?	Le 6 octobre 1810.
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	Le préfet de la Haute-Garonne, DESMOUSSEAU, s'adresse au maire de Toulouse.
Quel est le thème ?	La circulation de fausse monnaie dans la ville.
Relève dans le texte une expression montrant un lien de subordination entre l'auteur et le destinataire.	« de me rendre compte ».

→ Maintenir l'ordre par la répression

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-E**.

Quelle est la nature de ce document ?	Il s'agit d'un arrêté.
Quelle est sa date d'écriture ? Quel est le régime politique d'alors ?	Il a été rédigé le 3 juin 1812 sous l'Empire.
Qui en est l' auteur ?	Le préfet de la Haute-Garonne DESMOUSSEAU .
Qui sont ses destinataires	Les sous-préfets, les maires et le commandant de la colonne.
Quel est son thème ?	La mise en place d'une colonne mobile de soixante hommes.
Qui est visé ?	Les réfractaires et les déserteurs.
Quelles sont les mesures mises en œuvre ?	La colonne mobile sera chargée de « poursuivre, arrêter les conscrits et gardes nationaux retardataires, réfractaires, de placer la garnison à leur domicile et d'arrêter les déserteurs ». « la mise en place d'un registre à la Préfecture sur lequel seront inscrits les insoumis ».

→ Surveiller les individus

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-F**

Quelle et la nature de ce document ?	Il s'agit d'une lettre.
Quelle est sa date d'écriture ?	5 février 1809
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	Le préfet du département de la Haute-Garonne s'adresse au maire de Toulouse.
Quel est son thème ?	Les propos défaitistes tenus par le Sieur CABISSOL fils à l'encontre de Joseph Napoléon.
Relève une expression dans le texte montrant un lien de subordination entre l'auteur et le destinataire.	« Je vous <u>invite à</u> ».
Qu'est ce qui montre la détermination de l'auteur à faire appliquer la loi ?	« Je vous invite » Monsieur le Maire, à <u>rechercher [...]</u> et à le <u>faire surveiller</u> ».

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-G**

De quel type de document s'agit-il ?	Il s'agit d'une lettre.
Quelle est la date de son écriture ?	9 février 1809.
D'après tes connaissances, quel est le régime politique en place ?	L'Empire
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	Le préfet du département de la Haute-Garonne DESMOUSSEAU s'adresse au maire de Toulouse.
Quel est le thème ?	La surveillance des émigrés.
Que dénonce l'auteur ?	Il dénonce la tenue de réunions quotidiennes par des émigrés au cours desquelles ils « déclament contre les nouveaux titres accordés par l'Empereur et froignent les opérations du gouvernement qui ont trait à la guerre ».
Quel lien unit l'auteur à son destinataire ? Justifie ta réponse en citant le texte.	Un lien de subordination : « je vous invite », « à me transmettre ».

→Veiller à l'application de la loi : exemple de la tenue des registres d'état civil

Complète le tableau, ci-dessous, à l'aide du **document 5-H**

De quel type de document s'agit-il ?	Il s'agit d'une circulaire.
Quelle est sa date d'écriture ?	6 floréal an X – avril 1801.
Quel est le régime politique en place ?	Le Consulat
Qui sont l' auteur et le destinataire ?	Le préfet, Richard, du département de la Haute-Garonne s'adresse au maire de Toulouse.
Quel en est l' objet ?	La tenue des registres d'Etat civil.
Quel lien unit l'auteur à son destinataire ? Justifie ta réponse en citant le texte.	Un lien de subordination « Je ne saurais que trop vous inviter [...] à me faire parvenir avec exactitude, à compter du mois du germinal [...] à la fin de chaque mois [...] à la fin de chaque trimestre ».